

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 23 février 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228661001

Accorder un contrat-cadre de services professionnels en ingénierie d'une durée de vingt-quatre mois avec une option de prolongation de douze mois avec Stantec Expert-Conseils Itée pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de projets de collecteurs d'égouts - Dépense totale, taxes incluses, est de 3 296 835,83 \$ - Appel d'offres public 22-19537 - (1 soumissionnaire)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228661001

Accorder un contrat-cadre de services professionnels en ingénierie d'une durée de vingt-quatre mois avec une option de prolongation de douze mois avec Stantec Expert-Conseils ltée pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux de projets de collecteurs d'égouts - Dépense totale, taxes incluses, est de 3 296 835,83 \$ - Appel d'offres public 22-19537 - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 1^{er} février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 8 février 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'épuration des eaux usées ont rappelé qu'un certain nombre d'actifs de la Ville doivent être reconstruits ou réhabilités en raison de leur âge et de leur état avancé de dégradation. Par conséquent, le Service de l'eau doit mettre en œuvre plusieurs projets pour assurer le maintien des actifs et poursuivre le développement du réseau des collecteurs d'égouts sur le territoire. Comme l'ont souligné les invités, le Service souhaite se doter d'un contrat-cadre de services professionnels pour concrétiser ces projets, notamment en ce qui a trait à la préparation de plans et devis, à la réalisation d'études et à la surveillance des travaux.

Il a ensuite été question des différentes étapes du processus d'appel d'offres, publié le 12 septembre 2022, pour une durée de 56 jours. Il y a eu 12 preneurs du cahier des charges, dont trois n'ont pas été considérés dans l'analyse – étant des organismes de services publics – et un seul soumissionnaire. Lorsqu'ils ont été interrogés sur les raisons de leur désistement, les preneurs de documents ont notamment évoqué d'autres

engagements, des carnets de commandes déjà complets et une incapacité à fournir ce genre de service.

L'analyse de l'unique soumission, basée sur des critères d'évaluation pondérés, montre que l'adjudicataire est conforme sur tous les aspects administratifs et techniques. Le prix déposé par la firme présente un écart 12,41 % avec l'estimation interne, qui se situe principalement dans deux sections du bordereau, soit la rémunération à taux horaire (+ 6,15 %) et les honoraires à pourcentage (+ 3,70 %). Étant donné que la firme possède l'expertise et l'expérience requise et que ce contrat est important pour assurer le maintien et le renouvellement du réseau des collecteurs d'égouts, les responsables ont recommandé l'octroi de ce contrat à Stantec Experts-Conseils Itée.

À l'issue de la présentation, les commissaires ont demandé des clarifications sur la méthode à pourcentage afin de mieux comprendre de quoi il s'agit. Les invités expliquent que ce mode de rémunération permet un clé en main. Les honoraires sont calculés selon un pourcentage déterminé sur le coût estimé des travaux. Les précisions étant à la satisfaction des membres, le président remercie les ressources de la du Service de l'eau pour leur présentation.

Conclusion

Enfin, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier:

À l'égard du mandat SMCE228661001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.